

L'OPAH

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat permet aux propriétaires (occupants ou bailleurs) d'obtenir des aides financières pour leurs travaux de réhabilitation et d'amélioration de leurs logements.



RENSEIGNEMENTS

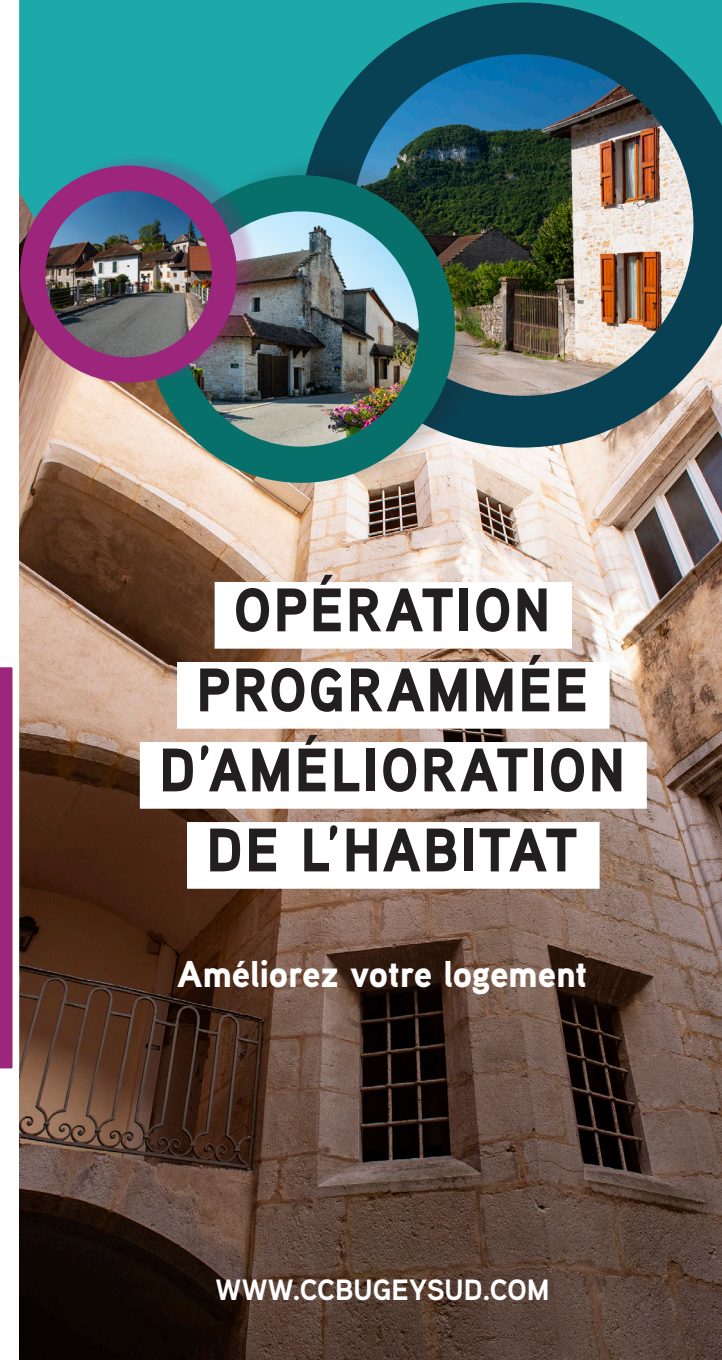


www.ccbugeysud.com

Un numéro unique pour vous accompagner dans tous vos projets de rénovation

Bugey-Sud Rénov +
04 79 42 33 46

PARTENAIRES



**OPÉRATION
PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT**

Améliorez votre logement

WWW.CCBUGEYSUD.COM

LES OBJECTIFS



Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.



Inciter aux économies d'énergies et à la lutte contre la précarité énergétique.



Lutter contre l'habitat indigne, dégradé et/ou vacant.



Produire des logements locatifs à loyer encadré.

PATRIMOINE

Préserver et mettre en valeur le patrimoine.

LES CONDITIONS DE RECEVABILITÉS

VOTRE LOGEMENT

Pour bénéficier des aides de l'OPAH, votre logement doit être :

- achevé depuis plus de 15 ans ;
- occupé en tant que résidence principale (6 à 9 ans).

TYPES DE PROPRIÉTAIRES

Vous êtes propriétaire occupant :

- vous êtes éligibles aux aides et subventions selon votre niveau de ressource.

Vous êtes propriétaire bailleur :

- vous êtes éligibles aux aides et subventions sous condition de proposer un logement conventionné (Loc1, Loc2 ou Loc3).

TYPES DE TRAVAUX

Sont concernés les travaux de remise aux normes, la réfection complète ou partielle ou l'amélioration de confort et d'habitabilité des logements.

Sont exclus les travaux d'entretiens courant du logement et ceux portant sur les parties extérieures ou annexes.



Notre mission est de vous accompagner techniquement et juridiquement dans votre projet d'amélioration de votre logement et de vous faire bénéficier de toutes les aides disponibles.